

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2024-0227</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">23 SEPTEMBRE 2024</p>
<p>ZAE CAMP DEL CAVALL – ACQUISITION PAR LA CC ACVI DE LA PARCELLE CADASTRÉE AP311 SUR LA COMMUNE D'ARGELÈS-SUR-MER APPARTENANT À MONSIEUR DAVID DA COSTA</p>	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2024, à la Salle de Fêtes située Rue de la Sardane à Sorède (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Antoine PARRA, Guy VINOT donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Anne MAURAN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Yves BLIN donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Grégory MARTY, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Annie PEZIN, Sylvaine CANDILLE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX

Monsieur le Président expose :

<p>Accusé de réception en préfecture 066-200043602-20240923-DL2024-0227-DE Date de télétransmission : 01/10/2024 Date de réception préfecture : 01/10/2024 1/2</p>
--

Dans le cadre des acquisitions foncières réalisées à l'amiable par la Communauté de communes pour la concrétisation de son projet d'aménagement à vocation économique « Camp del Cavall », la Communauté de communes a sollicité M. David DA COSTA, propriétaire de la parcelle cadastrée AP311 en vue de l'acquisition de sa parcelle.

Suite à différents échanges, M. David DA COSTA a fait part, dans un courriel en date du 22 août 2024, de son souhait de procéder à la vente de sa parcelle.

Ainsi, se fondant sur la base des estimations du pôle évaluation domaniale de Perpignan en date du 7 août 2023, l'acquisition par la Communauté de communes de la parcelle cadastrée AP 311, d'une superficie de 1795 m², est évaluée au montant net de 5 385-€ couvrant l'ensemble des indemnités de dépossession (soit une valeur de 3-€/m²).

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition par la Communauté de communes de la parcelle cadastrée AP311, située à Argelès-sur-Mer, d'une contenance de 1 795 m², appartenant à Monsieur DA COSTA, pour un montant net de 5 385-€ (cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros),

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à l'étude notariale NOTAVIA - Marie-Pierre RIBES-LEON, Hervé PHILIPPE, Xavier DOAT, Laure COURTY & Emilie CARBO VIDAL située 17 Route de Collioure à Argelès-sur-Mer (66700).

Résultat du vote :

Pour : 43

Contre : 0

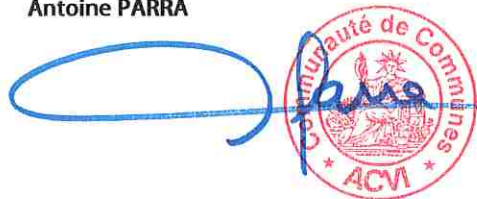
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 25/09/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra over a red circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.